



COMMUNE DE ST JEAN D'ARVES

La Tour

73530 St Jean d'Arves

- Savoie -

Tél. : 04.79.59.72.64

Fax : 04.79.59.75.53

mairie@saintjeandarves.fr

Commune de St Jean d'Arves

Liste des délibérations de la Réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2022

Le 15 novembre deux mille vingt-deux, à 17h30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie de St Jean d'Arves, sous la présidence de Madame ARLAUD Marielle.

Membres présents : ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, DAVID Éric, HUSTACHE Maurice, DURAZ Sébastien.

Membres absents : HUSTACHE Christiane (procuration HUSTACHE Maurice), GEMIN Clément (procuration ARLAUD Marielle), CHARPIN Frédéric, ARLAUD Laetitia.

Secrétaire de séance : DAVID Éric

Conseillers en exercice : 9

Présents : 5

Votants : 7

Convocation : 10 novembre 2022

Délibérations	Décisions Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :	Vote	Numéro
Institution de la taxe d'aménagement sur l'ensemble de la commune de St Jean d'Arves – fixation du taux de la taxe d'aménagement – transfert de la gestion de la taxe d'aménagement à la DGFIP.	- Institue la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune, - Fixe son taux à un taux uniforme de 3%, - Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération du 23 octobre 2012, - Précise que la délibération instituant la taxe d'aménagement doit être reconduite au 1^{er} juillet de chaque année, - Décide de porter à 3 000 € la valorisation forfaitaire de stationnement mentionnée au 6° de l'article 1635 quater J et à l'article 1635 quater K, - Charge, Madame ARLAUD Marielle, 1^{er} adjoint de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.	Unanimité Votants : 7	N°098.2022
Promesse d'achat SAFER parcelle agricole A 2738.	- Autorise Madame Arlaud Marielle, 1^{er} adjoint, à signer la promesse unilatérale d'achat concernant le terrain cadastré A 2738 (partie agricole) pour une	Unanimité Votants : 7	N°104.2022

	superficie totale de 63 a 44 ca et pour un montant de 5 772.00 Euros TTC, hors frais d'acte notarié et d'hypothèque. - Autorise Madame Arlaud Marielle, 1^{er} adjoint, à signer toutes pièces nécessaires à son acquisition.		
Tarifs des entrées du cinéma.	- Décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants : - Tarifs pleins : 8.00 € - Tarifs réduits : 6.50 € (tous les scolaires, étudiants, les personnes de + de 65 ans et les cartes de familles nombreuses). - Tarifs des moins de 14 ans : 5.00 € - Tarifs après-midi : 5.00 € - Tarifs groupe : 5.00 € à partir de 21 personnes. - Tarifs abonnement : après l'achat d'une carte d'une valeur de 2.00 €, 55 € les 10 places (entrées illimitées) ou 35 € les 6 places (valable pour une ou deux personnes par séance). - Films 3D : 2 € en plus + 1 € les lunettes.	Unanimité Votants : 7	N°102.2022
Bail emphytéotique pour le local de la chasse.	- Décide fixer le prix de location du local à 350 € par an avec une augmentation chaque année de 3%.	Unanimité Votants : 7	N°103.2022
Tarif du matériel et fourniture pouvant être mis à disposition – Déneigement saison 2022/2023 – Devis 3BTP.	- Approuve ce devis et autorise Madame Arlaud Marielle, 1 ^{er} adjoint à signer le devis de la Société 3BTP pour 37 755 € HT soit 45 306 € TTC.	Unanimité Votants : 7	N°100.2022
Achat d'une armoire coupe-feu.	- Décide de surseoir à cette décision.	Unanimité Votants : 7	
Motion sur les finances locales.	- Soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de : * Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables. * Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables. * Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.	Unanimité Votants : 7	N°099.2022
Dissolution du SIVU.	- Approuve le principe de la dissolution du SIVU Touristique de l'Ouillon à intervenir en deux temps : cessation d'exercice des compétences au 31 décembre 2022 et dissolution effective suite au vote des comptes administratif et de gestion de clôture,	Unanimité Votants : 7	N°101.2022

	- Approuve les modalités de répartition de l'actif et du passif entre les 4 communes suivantes * 40 000 € répartis à hauteur de 25% entre les quatre communes conformément à la clé statutaire du syndicat. * Le reliquat excédent 40 000 € perçu par la seule commune de Saint-Jean-d'Arves. - Mandate Madame le Maire, pour la mise en œuvre des opérations de dissolution du SIVU.		
Devis écran affichage dynamique.	- Décide de surseoir à cette décision.	Unanimité Votants : 7	

A St Jean d'Arves, le 27 décembre 2022.

HUSTACHE Christiane

Maire de St Jean d'Arves



publié et affiché le 28/12/2022